



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2773

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Cœur Presqu'île - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdèreff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018**Délibération n° 2018-2773**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : **Cœur Presqu'île - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Cœur Presqu'île fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 adoptée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

I - Contexte

La Presqu'île de Lyon, cœur de la Métropole de Lyon, est un site à la valeur universelle exceptionnelle, fortement fréquenté en raison de sa situation géographique, de son patrimoine historique et culturel et de sa structuration commerciale exceptionnelle. La Presqu'île présente également un très fort attrait touristique et attire plus de 11 millions de piétons par an.

Ses espaces publics, pour la plupart emblématiques et structurants, contribuent fortement à l'attractivité de la Métropole. Cependant, ceux-ci sont vieillissants et devenus peu conformes à la pluralité et à la densité des usages actuels (nombreux événements culturels à l'échelle nationale et internationale, 1^{er} centre commercial de la Métropole) et les coûts de gestion cumulés ne garantissent plus une qualité de service et une image cohérentes avec le rayonnement de ce site. Ces espaces nécessitent, de fait, d'être remis en état de manière adaptée et cohérente, compte tenu de leur appartenance au périmètre UNESCO.

Le programme Cœur Presqu'île à Lyon 1^{er} et Lyon 2° consiste en la remise à niveau des espaces publics des places Chardonnet, Louis Pradel, Tolozan, Comédie, Terreaux, République, Ampère et des rues de la République, Joseph Serlin et Victor Hugo. Le niveau d'intervention sur chaque espace a été précisé, en fonction de ses usages propres et de son état actuel, tout en conservant une cohérence de traitement sur le périmètre global.

Le Conseil de Métropole du 11 juillet 2016 a décidé d'une 1^{ère} individualisation partielle de l'autorisation de programme de l'opération Cœur Presqu'île pour les aménagements et la réalisation des travaux de la place de la République/rue Président Carnot à Lyon 2°, pour un montant de 865 k€ TTC. Le nouvel espace a été livré en mai 2017.

Le Conseil de Métropole du 10 novembre 2016 a décidé d'une 2^{ème} individualisation partielle de l'autorisation de programme de l'opération Cœur Presqu'île pour les travaux de mise en sécurité des micro-fontaines, les études et le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la place des Terreaux, ainsi que les 1^{ères} études de programme des espaces du projet Cœur Presqu'île pour un montant de 1 800 k€ TTC.

Le Conseil de Métropole du 11 septembre 2017 a :

- approuvé les programmes et les enveloppes financières prévisionnelles des travaux de :

- . rénovation de la place des Terreaux,
- . requalification de la rue Victor Hugo, de la place Ampère et des rues perpendiculaires,
- . requalification de la place de la Comédie et de la rue Joseph Serlin,
- . réparation de la rue de la République et des places Louis Pradel et Tolozan ;

- approuvé les conventions de maîtrise d'ouvrage unique pour la rénovation de la place des Terreaux et la requalification de la rue Victor Hugo et de la place Ampère,
- approuvé le fonds de concours pour la rénovation de la place des Terreaux,
- décidé une 3^{ème} individualisation partielle de l'autorisation de programme de l'opération Cœur Presqu'île d'un montant de 2 900 k€ TTC pour :
 - . les études complémentaires de programme des autres espaces du projet Cœur Presqu'île,
 - . les frais de maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du périmètre du projet Cœur Presqu'île,
 - . les missions de maîtrise d'œuvre des opérations de :
 - . requalification pour la rue Victor Hugo/place Ampère, la place de la Comédie/rue Joseph Serlin, la place Chardonnet et les places Louis Pradel/Tolozan/rue Puits Gaillot,
 - . réparation pour la rue de la République/places Louis Pradel et Tolozan, la 1^{ère} phase des travaux de réparation de la place Louis Pradel.

II - Projet de rénovation de la place des Terreaux

Le projet prévoit, tout en conservant la trame noire et blanche en granit, signature de l'œuvre originelle, de reprendre l'ensemble des revêtements de sol de la place.

Il est prévu de disposer sur une seule ligne, entre l'Hôtel de Ville et la Galerie des Terreaux, 15 nouvelles micro-fontaines suivant le principe des fontaines "sèches". Les jets d'eau seront droits, jaillissant directement du sol, sans bassin et seront mis en lumière.

L'éclairage public sera renforcé par des appliques installées sur les façades du Palais Saint-Pierre et de la Galerie des Terreaux pour éclairer davantage la chaussée et les trottoirs. Les lanternes existantes sur les façades au nord de la place seront pour leur part rénovées.

Enfin, des bornes cylindriques en pierre seront installées sur le pourtour pour apporter plus de sécurité.

Les chaussées ne font pas partie du périmètre travaux, celles-ci ayant été reprises à l'été 2015.

Le montant prévisionnel des travaux est de 6 096 k€ TTC.

III - Projet de requalification de la place de la Comédie et de la rue Joseph Serlin

Le projet de requalification de la place de la Comédie consistera en la remise à niveau et l'homogénéisation des revêtements de sols, et en l'affirmation du caractère piétonnier de la place en limitant l'accès aux véhicules. Le projet vise à créer une pièce urbaine redessinant un socle commun à l'Hôtel de Ville et l'Opéra tout en marquant les contours de la place.

Le projet de requalification de la rue Joseph Serlin doit permettre de redonner à la rue un caractère piéton plus apaisé, tout en gardant sa fonction d'axe majeur de desserte sur la Presqu'île, notamment pour les transports en commun. Les travaux consisteront en la reprise des revêtements pour améliorer la qualité d'aménagement de la rue.

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 953 k€ TTC.

IV - Projet de requalification de la place Chardonnet

Le projet de requalification vise à redonner un véritable usage d'espace public et une qualité de traitement adaptés au contexte urbain. Les travaux consisteront en la requalification de l'espace central de la place, la rénovation des garde-corps et façades de la montée du Perron et la réparation du revêtement de sol et des bordures.

Le montant prévisionnel des travaux est de 536 k€ TTC.

V - Projet de requalification de la rue Victor Hugo / place Ampère / rues perpendiculaires

Le projet prévoit de conforter le statut d'aire piétonne de la rue Victor Hugo et de la place Ampère. Dans ce cadre, il est prévu le renouvellement complet des revêtements de sols, avec la mise en œuvre de revêtements qualitatifs en pierre naturelle permettant une mise en valeur globale des espaces publics. Le secteur de la place Ampère sera sanctuarisé et des mobiliers de ralentissement seront mis en place sur l'axe Victor Hugo.

Plus spécifiquement sur la place Ampère, l'accessibilité sera améliorée, la fontaine sera mise en valeur et l'éclairage public modernisé.

Les rues perpendiculaires verront leur profil adapté afin de contribuer à l'apaisement des circulations au voisinage de l'aire piétonne. Elles feront l'objet d'une redistribution de l'espace permettant l'amélioration des cheminements piétons, la plantation d'arbres d'alignements et la mise en œuvre de mobiliers urbains. Des points d'appui logistique seront mis en place en périphérie de la rue Victor Hugo, afin de faciliter les livraisons.

Le montant prévisionnel des travaux est de 8 199 k€ TTC.

VI - Projet de réparation de la rue de la République et des places Pradel et Tolozan

Le projet prévoit la réparation des revêtements de trottoir dégradés sur l'ensemble de l'axe. Sur la séquence nord (entre la place de la Comédie et la place des Cordeliers), le projet prévoit la rénovation de la chaussée centrale ainsi que l'aménagement de traversées piétonnes. Sur la séquence sud (entre la place des Cordeliers et la place Bellecour), le projet prévoit la reprise complète des revêtements en pierre de l'espace central et des traversées circulées de la place de la République : rues Stella et Childebert.

Sur la place Louis Pradel, les travaux consisteront, sur la partie nord et ouest, en l'amélioration de l'embranchement en pierre ; et sur la partie sud et est, en la rénovation globale des revêtements de l'esplanade, la réparation de l'embranchement et des socles de statue. Un nettoyage global (banquettes, jardinières, etc.) sera également prévu.

Sur la place Tolozan, les travaux consisteront en la rénovation et le nettoyage des revêtements de sols et des parements des murs périphériques.

Le montant prévisionnel des travaux est de 10 216 k€ TTC.

VII - Projet de renouvellement de réseaux d'alimentation en eau potable

Le projet prévoit le renouvellement de canalisations en fonte grise anciennes, datant d'entre 1926 et 1949 sur les rues transversales à la rue Victor Hugo et traitées dans le cadre de l'opération de requalification, ainsi que sur la place Ampère. Leur remplacement en préalable aux travaux d'aménagement est nécessaire car ces canalisations sont trop vétustes pour être conservées en l'état. Des canalisations doivent être déplacées sur certaines rues transversales pour permettre le projet de plantations. Le projet prévoit également un maillage du réseau au niveau de la place Ampère, entre les rues d'Auvergne et Victor Hugo.

Le montant prévisionnel des travaux est de 370 k€ HT.

VIII - Projet de renouvellement de réseaux d'assainissement

Le projet prévoit le renouvellement du réseau d'assainissement qui collecte la place Chardonnet, ainsi que la rue des Tables Claudiennes au droit de la place et la reprise d'environ 110 branchements d'assainissement vétustes sur la place des Terreaux et la rue Victor Hugo.

Le montant prévisionnel des travaux est de 400 k€ HT.

IX - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour mener :

- les travaux de rénovation de la place des Terreaux,
- les travaux de requalification de la rue Victor Hugo/place Ampère, la place de la Comédie/rue Joseph Serlin, la place Chardonnet,
- les travaux de réparation pour la rue de la République/places Louis Pradel et Tolozan,
- les travaux de renouvellement de réseaux d'alimentation en eau potable sur les rues transversales à la rue Victor Hugo et sur la place Ampère,
- les travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement sur la place Chardonnet, la place des Terreaux et la rue Victor Hugo ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'aménagement ainsi que la réalisation des travaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre du programme Cœur Presqu'île à Lyon 1^{er} et 2^o.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de :

- 27 M€ TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 1 900 k€ en 2018,
- . 21 100 k€ en 2019,
- . 4 M€ en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme est ainsi porté à 32 565 k€ TTC au budget principal sur l'opération n° 0P09O5060,

- 370 k€ HT en dépenses, à la charge du budget annexe des eaux - exercice 2018 - sur l'opération n° 1P09O5060,

- 400 k€ HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 300 k€ en 2018,
- . 100 k€ en 2019.

sur l'opération n° 2P09O5060.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.